

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE MONT-LAURIER

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération de Mont-Laurier, tenue le 20 décembre 2018 à 16 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 300, boulevard Albiny-Paquette à Mont-Laurier.

Sont présents: Daniel Bourdon, Denis Ethier, Yves Desjardins, Isabel Vaillancourt, Luc Diotte formant quorum sous la présidence du maire Daniel Bourdon.

Sont aussi présents: le directeur général, François Leduc, et la greffière, Stéphanie Lelièvre.

A-18-12-62

OUVERTURE ET CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte d'ouvrir la présente séance et d'en constater la régularité.

ADOPTÉE.

A-18-12-63

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé par la greffière.

ADOPTÉE.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la première période de questions ouverte.

A-18-12-64

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO A-67 RELATIF AUX PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

CONSIDÉRANT que le projet de règlement intitulé *Règlement relatif aux prévisions budgétaires de l'agglomération pour l'année 2019* a été présenté et qu'un avis de motion a été donné conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Le président de la séance mentionne l'objet et la portée du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adopter le règlement numéro A-67, lequel entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE.

A-18-12-65

ADOPTION DU PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS DE L'AGGLOMÉRATION DE MONT-LAURIER POUR LES ANNÉES 2019-2020-2021

Monsieur le conseiller Denis Ethier propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte, d'adopter le programme des dépenses en immobilisations de l'agglomération de Mont-Laurier pour les années 2019-2020-2021, tel que présenté par la trésorière à la présente séance.

Le maire et la trésorière sont autorisés à signer pour et au nom de l'agglomération de Mont-Laurier, les documents relatifs à ce dossier.

ADOPTÉE.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire déclare la deuxième période de questions ouverte.

A-18-12-66

LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Isabel Vaillancourt propose, appuyé par monsieur le conseiller Luc Diotte que la séance soit levée.

ADOPTÉE.

Daniel Bourdon, maire

Stéphanie Lelièvre, greffière

Je, Daniel Bourdon, maire de la Ville de Mont-Laurier, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., c. C-19).

Daniel Bourdon, maire